

Informations de base	
2022/2210(REG)	Procédure terminée
REG - Règlement du Parlement	
Amendements au règlement du Parlement portant sur l'article 7 relatif à la défense des priviléges et immunités et sur l'article 9 relatif aux procédures relatives à l'immunité	
Subject	
8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2210(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/9/11032